



## Frais de huissier abusif

-----  
Par Rouquin35

Bonjour,

En 2019 j'ai fait un prêt de 3000? auprès de cofidis, j'ai perdu mon travail 2 mois après et j'ai arrêter de payé

En 2020 je reçois donc la visite d'un huissier comme quoi je soit payé la somme qu'il reste (normal) montant restant 2806.05?. Je propose de régler 50? par mois il accepte. Aujourd'hui j'ai remboursé la somme total de 2500? et comme je peux payé le reste en une seule fois, je lui demande donc un décompte qu'il veut pas me donné. Donc je regarde mes mails précédents d'y il y a quelques mois et je vois que pour une dette de 2800? il me réclamer en janvier 2024 la somme de 2400? de frais pour l'huissier et en mai 2700? en septembre plus de 3000? de frais. Je trouve que cela est abusif de la part d'un huissier de justice. Pouvez-vous m'aider et m'éclairer svp

Vous remerciant

-----  
Par isernon

bonjour,

votre échéancier a-t-il fait l'objet d'un accord écrit avec l'huissier ou votre créancier.

un paiement échelonné génère des frais de gestion sans oublier des éventuels intérêts sur la dette restante.

salutations

-----  
Par Rouquin35

Bonjour, signé de ma part non.

Je précise que au début il y avait 419? de frais de huissier sur la lettre.

C'était un accord téléphonique dont il ma envoyé un un mail comme quoi je m'engager à régler 50? par mois tout simplement

-----  
Par isernon

bonjour,

un étalement de remboursement d'une dette est rarement gratuit.

vous pouvez vous renseigner auprès de votre chambre départementale des commissaires de justice.

salutations